

**DECLARATION DE LA MODIFICATION  
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-54-II du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique       N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone       Portable       Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom       Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone       Portable       Fax  (facultatif)

Courriel

### Description générale du projet de modification de l'installation :

L'EARL MARGUILLE élève 84 vaches laitières et leur suite et un atelier de 30000 poules pondeuses. Ces deux ateliers sont soumis à déclaration au titre des installations classées. L'exploitation dispose de 146.43 ha de surface en propre pour le plan d'épandage.

### Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la modification avec les installations existantes

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

La modification concerne l'implantation de l'installation  
(modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux...)

Oui  Non

Si oui, le déclarant **peut** joindre à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan d'ensemble à jour** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation **et du projet de modification**. En fonction de l'impact de cette modification, ce plan peut notamment préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés...
- **Un plan de situation du cadastre actualisé** dans un rayon de 100 m autour de l'installation, notamment si le projet de modification impacte l'emprise du site ou le voisinage.

Préciser les modifications apportées concernant l'implantation de l'installation :

Ce projet consiste en la construction d'un hangar de stockage de matériel de 384 m<sup>2</sup> sur le site d'exploitation "Les Marguillés". Ce bâtiment sera réalisé à proximité immédiate des autres bâtiments existants sur le site.  
aucun modification des effectifs n'est envisagée dans le cadre de ce dossier.



## 5 – MODES D'EXPLOITATION

La modification concerne les modes d'exploitation de l'installation  
(évolution des procédés, des rejets, de la gestion des déchets...)

Oui  Non

Si oui, préciser les modifications apportées aux modes d'exploitation :

## 6 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :  
Si oui, joindre votre demande de modification.

Oui  Non

## 7 – AUTRES MODIFICATIONS

Descriptions éventuelles d'autres modifications :

Fait à

le

Signature du déclarant

**DECLARATION DE LA MODIFICATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-54-II du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

EARL MARGUILLE

LES MARGUILLES MARIGNE

LES MARGUILLES MARIGNE

49330

LES HAUTS D ANJOU

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....

*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la modification avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....

*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*



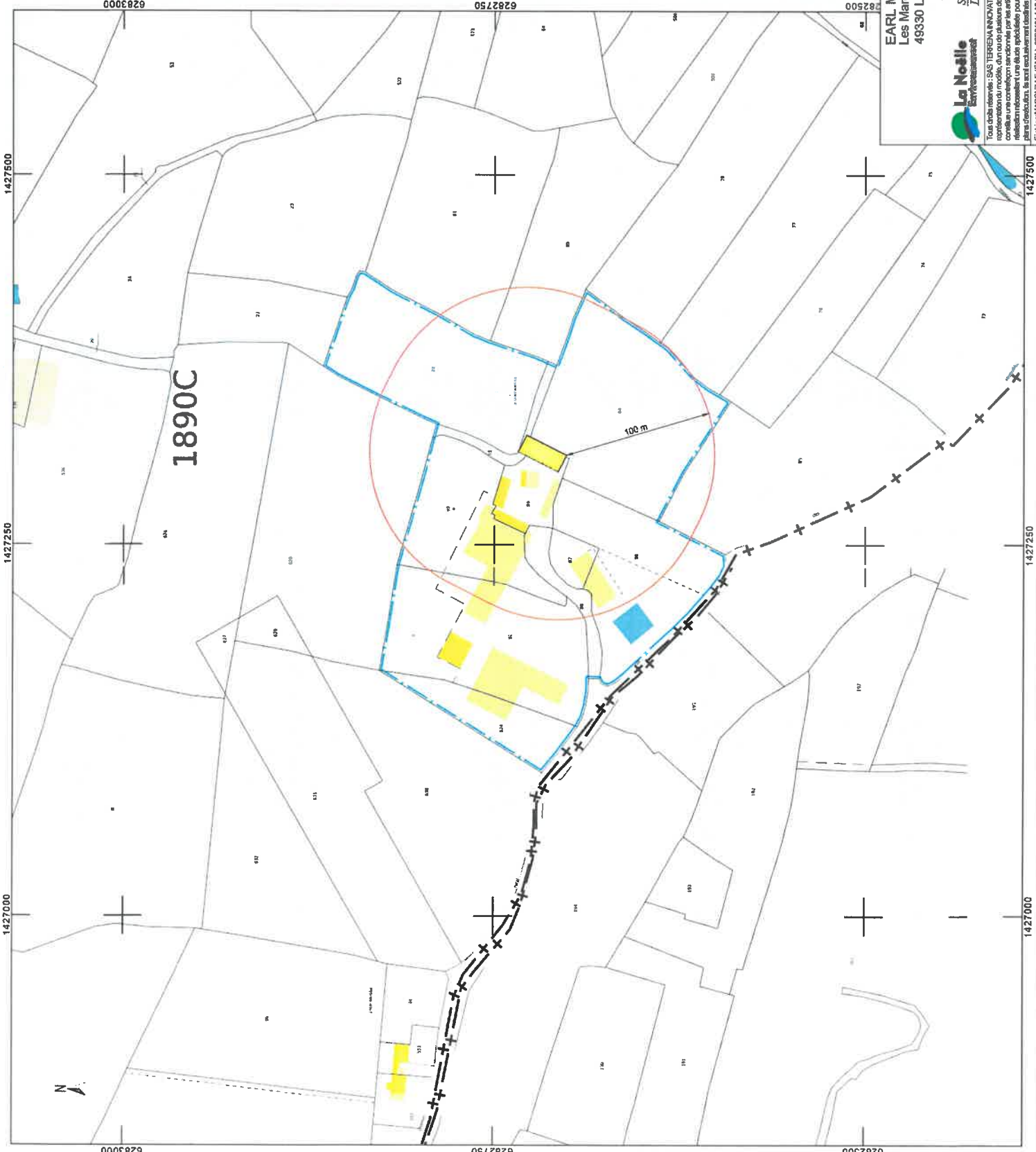


# EXTRAIT CADASTRAL COMMUNE DE LES HAUTS-D'ANJOU SECTION C



## LEGENDE

- x — Limite d'unité foncière
- - - - - Limite de lieux-dits
- - - - - Limite de feuille cadastrale
- - - - - Limite de section cadastrale
- + - + - Limite de commune
- + + - - Limite de département



**La Noëlle**  
Service Clientèle

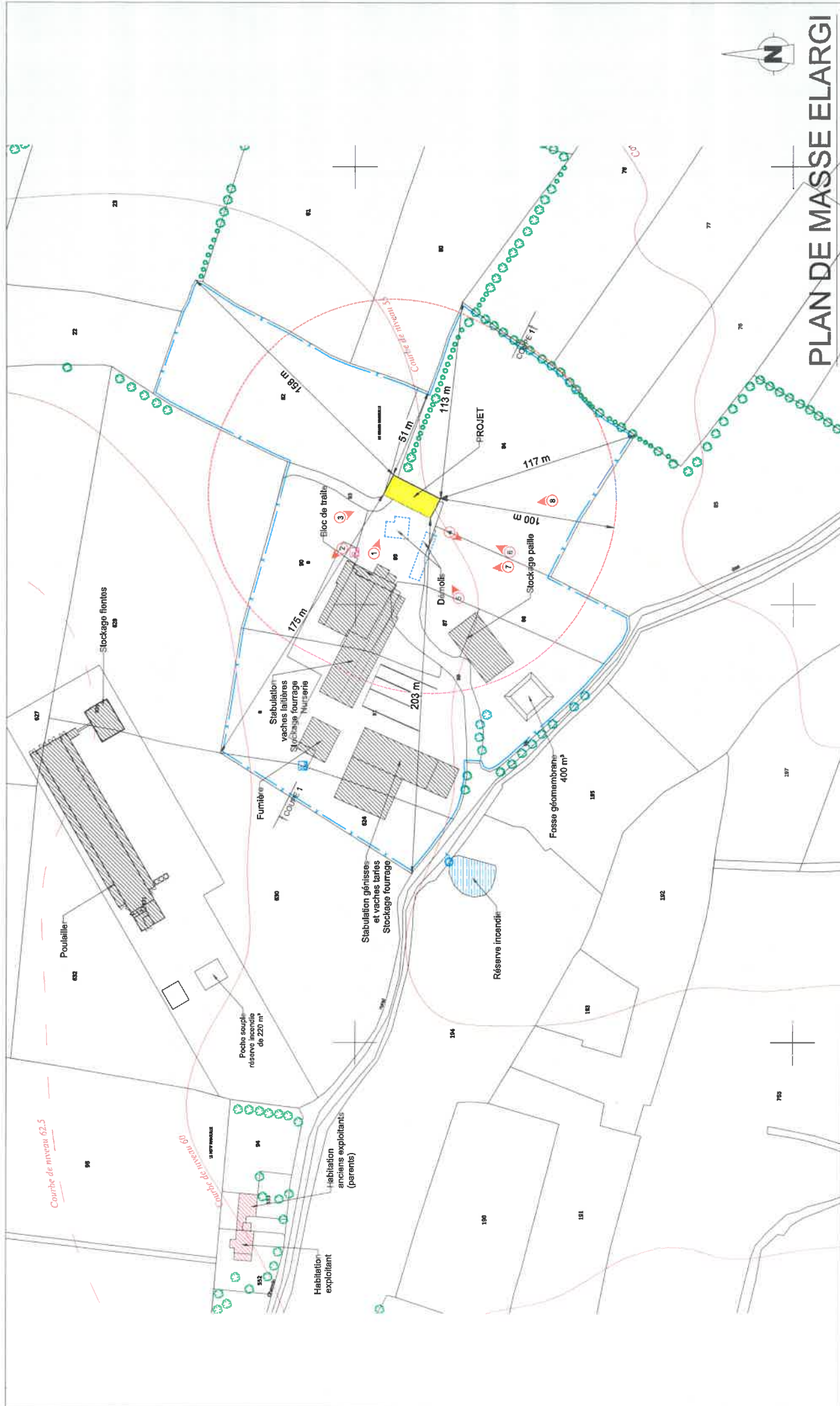
Tous droits réservés - SAS TERRAINNOUATION (MISEL, T11 et L 125-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou plusieurs de ses composants, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation expresse des Auteurs, est formellement interdite. La reproduction ou l'utilisation non autorisée sans autorisation préalable peut être punie par la loi et entraîner des poursuites judiciaires. La responsabilité des informations publiées sur ce plan est assurée par les services de la Direction Départementale des Territoires et de l'Urbanisme de la Mayenne. Les propriétaires sont invités à consulter régulièrement les plans d'urbanisme et les plans cadastraux. Les propriétaires sont invités à consulter régulièrement les plans d'urbanisme et les plans cadastraux.

Fichier: MARGUILLE (EARL)\_2280401\_7A3\_PC2\_2500\_cadastraire - mise à jour: 14/11/2022

Objet:	07.11.22	SL
Numéro:	2280401	
N° F.V.:	PC2	
Plan n°:	1	
Echelle:	1:2500	

**EARL MARGUILLE**  
Les Marguillés - Marigné  
49330 LES HAUTS-D'ANJOU

Tel. : 06.33.69.44.47  
Site : *Les Marguillés - Marigné - 49330*  
**LES HAUTS-D'ANJOU**



# PLAN DE MASSE ELARGI

Client:	EARL MARGUILLE	DATE:	07.11.22	SL
Adresse:	Les Marguillés - Marigné 49330 LES HAUTS-D'ANJOU	Mostré:	22B0401	
N° F.V.:		N° P.V.:	PC2	
Plan n°:		Plan n°:	2	
Ech.:		Ech.:	1:2000	
Tel. : 06.93.69.44.47		Site : Les Marguillés - Marigné - 49330		
LES HAUTS-D'ANJOU		LES HAUTS-D'ANJOU		

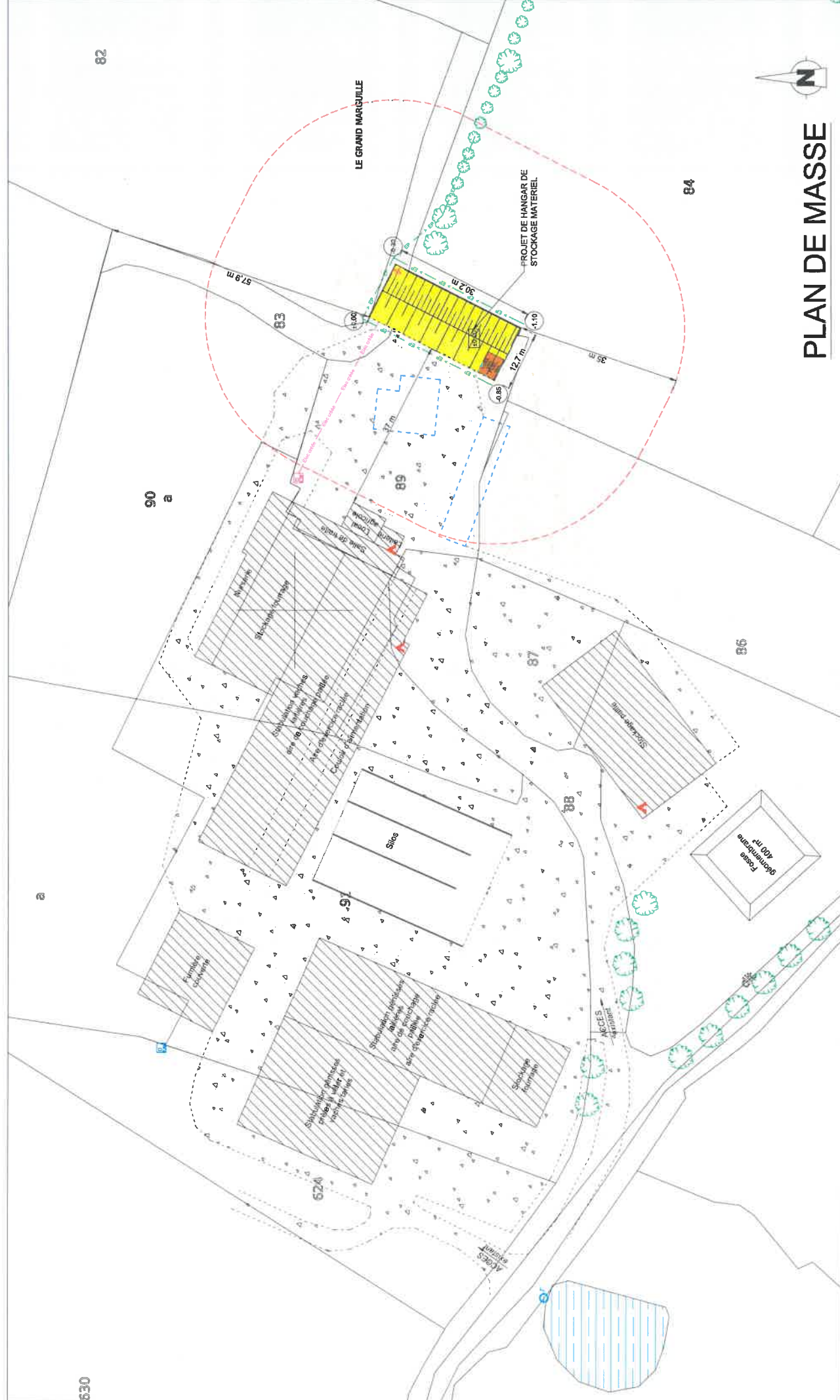
**La Noëlle**  
Environnement

Tous droits réservés - SAS TERRERIA INNOVATION (SASL 111744117) - code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation matérielle, d'un ordre ou d'un autre, sans autorisation écrite, est formellement interdite. Toute violation sera poursuivie conformément à la loi n° 1069 du 10/06/96 relative à l'informatique et à la protection des données. Toute violation sera poursuivie conformément à la loi n° 552 du 05/07/85 relative à la protection de la propriété intellectuelle. Les copies non autorisées sont formellement interdites. La reproduction non autorisée est formellement interdite. Le client s'engage à respecter les obligations de confidentialité et de propriété intellectuelle. Les plans sont destinés à l'usage de référence. Ils ne constituent pas un contrat. Le client s'engage à respecter les obligations de confidentialité et de propriété intellectuelle. Les plans sont destinés à l'usage de référence. Ils ne constituent pas un contrat. Le client s'engage à respecter les obligations de confidentialité et de propriété intellectuelle. Les plans sont destinés à l'usage de référence. Ils ne constituent pas un contrat.

Fichier: MARGUILLE (EARL)\_22B0401 / AS-PC2 2000 - mias 9 / Jour: 14/11/2022

**LEGENDE**

- Bâtiments
- Habitations les plus proches
- Projet
- Bâtiments démolis en 2022
- Zone entérée
- Zone boisée
- Emplacement photo
- Arbre
- Halle
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Compteur électrique
- Compteur eau
- Limite d'unité foncière
- Courbe de niveau



# PLAN DE MASSE

DATE	07.11.22	SL
CRÉÉ	07.11.22	SL
HOUBÉ	22B0401	
N° F.V.	PC2	
Phase	3	
Plan n°	1:750	

**EARL MARGUILLE**  
 Les Marguillès - Marigné  
 49330 LES HAUTS-D'ANJOU

Tel : 06.33.69.44.47  
 Site : Les Marguillès - Marigné - 49330  
 LES HAUTS-D'ANJOU

**La Noëlle**  
 Environnement

Tous droits réservés. SANS TERRÉNO INNOVATION (44618 L111 et L122-1 code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction, totale ou partielle et toute représentation du modèle, d'un ou de plusieurs de ses composants par quelque procédé que ce soit sans autorisation expresse de La Noëlle, est formellement interdite. Toute utilisation non autorisée sans la permission écrite de La Noëlle est formellement interdite. Toute violation de ces conditions de vente sera poursuivie devant les tribunaux compétents. La responsabilité des entreprises, sous la responsabilité des entrepreneurs, est formellement interdite. Le présent plan de masse est un document confidentiel. Le seul exemplaire autorisé à être diffusé est celui qui est remis au client. Le présent plan de masse est un document confidentiel. Le seul exemplaire autorisé à être diffusé est celui qui est remis au client.

Fichier: MARGUILLE (EARL)\_22B0401 / A3 PC2 750 - mise à jour: 14/11/2022

- Compteur électrique
- Compteur eau
- Puits
- Forage
- Borne incendie
- Extincteur
- Local phytosanitaire
- Cuve fuel



- Niveau terrain naturel
- Niveau sol fini
- Existant
- Projeté
- Supprimé
- Réseau électrique (consommation)
- Réseau électrique (injection)
- électricité photovoltaïque
- Réseau eau potable
- Evacuation Eaux Pluviales

- Zone stabilisée perméable
- Zone stabilisée perméable à créer
- Zone bétonnée
- Zone bétonnée à créer

630

82

84

90 a

96

87

88

89

624

ACCES

Pompe  
400 m<sup>3</sup>

Silos

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

Stockage  
fumure

